

ARRETE N°ARR2022_0006

Abrogation de la délégation de fonction de Monsieur Idir BOUMERTIT

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-18 ;

VU la séance d'installation du Conseil municipal du 4 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Adjoints au Maire ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Monsieur Idir BOUMERTIT, 4^{ème} Adjoint au Maire, dans le domaine « Grand Projet de Ville, Patrimoine » ;

VU le courrier de démission de M. Idir BOUMERTIT de ses fonctions d'Adjoint au Maire en date du 1^{er} juillet 2022, suite à son élection comme député à l'Assemblée Nationale le 19 juin 2022 ;

VU la séance du Conseil municipal du 13 juillet 2022, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire en remplacement de M. Idir BOUMERTIT ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER – L'arrêté du 8 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Idir BOUMERTIT, dans le domaine « Grand projet de Ville, Patrimoine », est abrogé.

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services et le Trésorier de la Ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié au recueil des actes de la Ville et notifié aux intéressés.

Vénissieux, le 14/07/2022

Le Maire de Vénissieux,

Michèle PICARD